DEUX SOUS LE NUMERO

TROISIÈME ANNÉE, No. 45

Harriet Irving Library
University of New Brunswick

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 2 NOVEMBRE 1916

G.-E. DION, Administrateur.

La Question des Langues

Lettre du Souverain Pontife a l'épiscopat canadien
(Vrsion officielle française)

La Semaine Religieuse, *de Montréal, donne cette version française officielle de la lettre du Souverain Pontife à l'épiscopat canadien:*

Lettre de Notre Très Saint Seigneur Benoit XV Pape.

A notre cher fils Louis Nazaire Bégin, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Québec et aux autres archevêques et évêques du Canada, BENOIT XV PAPE.

Notre cher fils, vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

La charge, qui Nous a été confiée d'En-Haut, de paître le troupeau du Seigneur, Nous est un puissant motif, lorsque s'élèvent entre les enfants de l'Eglise des dissentiments qui pourraient mettre en péril la paix et la concorde mutuelle, pour que Nous Nous efforçions autant qu'il est en Nous, d'arriver à tout prix à les accommoder. Qu'y a-t-il en effet d'aussi pernicieux pour les intérêts catholiques, d'aussi étranger aux préceptes divins et aux principes de l'Eglise, que de voir les fidèles du Christ divisés par des luttes de partis?

Assurément *tout royaume divisé contre lui-même sera en proie à la désolation* ; et du moment où le peuple chrétien cessera de ne faire qu'*un cœur et qu'une âme*, il s'éloignera peu à peu de cette charité qui est non seulement *le lien de la perfection*, (1) mais la principale et la première loi du christianisme, (2) puisque le Rédempteur du genre humain l'a donnée à ses disciples comme son testament, (3) puisqu'il a proclamé qu'elle serait le signe et la preuve de la vraie foi : *C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* (4) A quoi il faut ajouter que ces dissensions, outre qu'elles s'éloignent absolument de l'esprit de Notre Seigneur Jésus-Christ, ont encore pour triste effet de détourner de plus en plus *ceux du dehors* du catholicisme, alors que, tout au contraire, la fraternelle union et la charité des catholiques a toujours été pour les étrangers une excitation puissante à entrer dans leur société.

Nous sommes conséquemment, vénérables Frères, extrêmement préoccupé de ce que, entre les catholiques de votre pays, dont par ailleurs la foi et la piété sont universellement reconnues, il s'est élevé depuis quelques années des dissentions, qui se sont aggravées de jour en jour et qui désormais sont devenus publiques, ainsi que Nous l'ont démontré plusieurs preuves certaines et que Vous-mêmes Nous en avez instruits.

La cause de ce dissentiment est fort claire. Parmi les catholiques Canadiens, les uns, originaires de France, parlent la langue française ; les autres, bien que d'origines diverses, se servent de la langue anglaise : de là entre eux contestation et dispute.

Les Franco-Canadiens affirment que tout se passe correctement dans leur province de Québec ; mais dans l'Ontario et en d'autres endroits, où habitent des familles assez nombreuses de leur race, et, où la langue anglaise est en usage de par la loi de la province, ils se plaignent qu'on ne tienne pas équitablement compte de la langue française, ni dans le saint ministère, ni dans les écoles catholiques séparées.

Ce qu'ils veulent en conséquence, c'est que les prêtres qui administrent les paroisses soient choisis, d'après le nombre des catholiques de l'une ou l'autre langue, en sorte que, là où les Franco-Canadiens l'emportent en nombre, le Curé soit de leur race et de leur langue, et que, dans les paroisses où ils ne sont qu'en un certain nombre, la langue française soit employée aussi bien que la langue anglaise pour la prédication et les autres ministères ecclésiastiques; et qu'enfin, dans les écoles séparées, on enseigne aux enfants la langue française d'une façon plus complète et plus en rapport avec leur propre manière.

De leur côté, les autres prétendent que dans l'Ontario et dans les autres provinces de langue anglaise, les catholiques sont moins nombreux que les non-catholiques, bien que, en certains endroits, les Franco-Canadiens l'emportent en nombre sur les catholiques de l'autre langue ; ils disent donc que, pour la désignation des recteurs des églises, on doit tenir compte, d'une part des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, d'autre part de la langue qui est propre à la province, et enfin des autres conditions de lieux et de personnes en sorte que la question ne saurait être tranchée uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir les prêtres franco-canadiens, ou insuffisamment instruits de la langue anglaise, ou la mettant au-dessous de leur propre langue ; d'où il résulte que, dans l'exercice du saint ministère, ou bien ils ne réussissent que médiocrement, ou bien ils n'apportent pas le concours que réclament les besoins des localités.—Relativement aux écoles séparées, ils opposent que si la langue française était enseignée comme le demandent les Franco-Canadiens, la bonne instruction des enfants dans la langue anglaise, qui est celle de la province, en serait gravement compromise, et cela au préjudice des parents, qui seraient obligés, ou bien de combler à leurs frais des lacunes de cet enseignement, pour que leurs enfants acquièrent une parfaite connaissance de l'anglais, ou bien de laisser de côté les écoles catholiques, et d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques ou *neutres*, ce qui ne doit absolument pas être.

Ils disent enfin que ce système d'enseignement indisposerait facilement le gouvernement contre les écoles séparées ; si, en effet, on pouvait leur reprocher, à ces écoles, de négliger l'utilité commune, l'avantage de la loi concernant les écoles propres aux catholiques serait mis en péril, alors qu'il importe souverainement au bien de la religion que ce privilège soit sauvegardé.

Si seulement ces questions se traitaient avec calme et modération ! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté que les esprits s'animent et s'échauffent, au point où le dissentiment entre l'un et l'autre partis devient chaque jour plus inguérissable.

Pour apporter à un si grand mal les remèdes opportuns, il Nous a paru bon de Vous faire part de Nos intentions, à Vous, vénérables Frères, que Nous savons être en union si étroite avec Nous. Soyez persuadés que Vous répondrez à Nos plus vifs désirs, si Vous faites tous vos efforts, pour obtenir que, grâce à l'esprit de paix et de charité, l'accord et l'union se rétablissent entre les fidèles confiés à votre sollicitude. Nous faisons Nôtres les paroles de l'Apôtre saint Paul : *Je vous conjure donc, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne pas souffrir de schismes parmi vous ; mais d'être tous affermis dans le même esprit et dans les mêmes sentiments.* (5) . . . *Vous supportant mutuellement en charité ; appliqués à conserver l'unité d'esprit, par le lien de la paix.* (6) Nous sommes en effet les fils du même Père, nous participons au même banquet céleste et aux mêmes sacrements nous sommes appelés à la même béatitude, *baptisés dans un seul Esprit . . . abreuvés d'un seul Esprit.* (7) *Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, Vous avez été revêtus du Christ :* (8) *où il n'y a ni gentil, ni juif, ni circoncision, ni incirconcision (ni barbare ni Scythe), ni esclave ni libre, mais où le Christ est tout en tous.* (9)

Que si les fidèles de votre pays, pour des raisons de race et d'origine, n'ont pas les mêmes manières de voir, *et angustiantur vasa carnis*, c'est-à-dire que *la chair à des vues étroites*, il faut tout au contraire, selon le conseil de saint Augustin, (10) *ut dilatentur spatia charitatis*, que la charité élargisse les cœurs. Mais si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement *ex æquo et bono* et par la seule loi de la charité, il y a dans l'Eglise des hommes placés par l'Esprit-Saint pour juger et à la sentence desquels les fidèles doivent obéir, s'ils veulent appartenir à Jésus-Christ et ne point *passer pour des payens, et des publicains.*

Ainsi donc la décision des controverses qu'ont entre eux les catholiques canadiens touchant les droits de l'une et l'autre langue et leur emploi dans des édifices sacrés et dans leurs écoles catholiques, cette décision appartient aux Evêques surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi Nous les exortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante, et à statuer ensuite et décerner ce qu'ils croiront juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et le salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur sentence ne peut pas régler et terminer la querelle ils déféreront l'affaire à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice et de la charité, tranchera le débat de telle sorte que les fidèles gardent à l'avenir, *comme il convient à des saints*, la paix et la bienveillance mutuelle.

En attendant, les journaux et les revues, qui se glorifient de l'appellation de catholiques doivent s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles, ou de prévenir le jugement de l'Eglise ; et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits ; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entraîner par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie.

Ces prescriptions, que Nous dicte pour tous Vos diocésains Notre affection paternelle, le clergé doit les considérer comme lui étant premièrement et principalement adressées. Les prêtres en effet devant se faire de cœur les modèles du troupeau, il leur serait fort mal de se laisser emporter par ces luttes de rivalités et de jalousies. C'est pourquoi Nous leur recommandons très affectueusement d'être les premiers parmi leurs ouailles, pour la modération et la bienveillance, pour le respect et l'égard des Evêques et enfin pour l'obéissance, principalement dans les matières qui appartiennent à la justice et à la discipline de l'Eglise et qui sont du domaine propre de sa juridiction.

Assurément le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiôme. Aussi avons-Nous appris avec une très grande satisfaction que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais ; et Nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues ; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Maintenant, pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail.

Personne ne niera que le gouvernement de l'Ontario

(*Suite à la deuxième page.*)

(1) *Coloss.*, III, 14
(2) Math., XXII, 38-39.
(3) Jean, XIII, 34 ; XV, 12, 17 ; XVII, 11.
(4) Jean, XIII, 35.
(5) I *Cor.*, I, 10.
(6) *Eph.*, IV, 2-3.
(7) I *Cor.*, XII, 13.
(8) *Galat.*, III, 27.
(9) *Coloss.*, III, 11.
(10) *Serm. LXIX*, Migne *P. L.*, t. 38, col. 440.

A. E. THIBAULT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, -:- N. B

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, -:- N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, : : N. B
une fois par semaine.

A nos abonnés

Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre. Pas plus que vous, nous ne pouvons vivre et faire vivre nos employés sans recevoir en temps opportun le salaire de notre travail. Encore une fois, c'est de la pure négligence ; secouez la une fois par an, vous vous en trouverez bien, vous éviterez le désagrément de vous faire ramander, et nous nous en trouverons bien mieux.

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER
B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, -:- N. B.

DR Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Medecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville.
Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau : 151 rue Lafontaine
Fraserville, P.Q.
Tél. Kamouraska, No. 325
Tél. National " 519
Heures de Bureau :
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir : 7 à 8 P.M.

Casier Postal Tél. 46
A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Au Public
J'informe le public que je représente la maison
Gault Are Metal Co.
de l'Ontario, manufacturier de Bardeau en acier pour couvertures de bâtisses et de Tôle pour finir l'extérieur et l'intérieur des maisons.
J'achete aussi la laine que je paierai 42 cts la livre, lavée, et 32 cts la livre, non lavée.
JOS. J. MARTIT,
18-16 *St-Jacques, N. B.*

NEW VICTORIA HOTEL
Rue Victoria
Chambres confortables. Service de premier ordre.
Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.
Mme W. F. BOURGOIN,
Edmundston, N. B.

Dr W. J. Daigle
DENTISTE
Martin "Block" Van Buren, Me
Je serai à Madawaska chez Regis Daigle, tous les 1er lundis au vendredi de chaque mois.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B

J. A. GUY, M. D.
Medecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Téléphone, 18
J. A. RATTE
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, -:- N. B

A. M. CHAMBERLAND
B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau : Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine.
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

My Business
If a follow loves a girl,
That's his business ;
If a girl loves a fellow,
That's her business ;
If they both love each other
That's their business ;
But—if they marry,
They need life insurance—
And that's my business.

A. P. LABBE,
Manager.
Union Mutual Life Insurance, Co.
Résidence : St. Leonard, N.B.
Agency : Van Buren, Maine.